



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5110135

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 11/07/2025 8H55 C:005360 I:20022
V/REF : 1019111
V/Email reçu le Vendredi 11/07/2025 a 8H55

SELON DEVIS N° 5070047

V/REF.IMM. 01377

IMMEUBLE : MARL.DIETRICH -1377
32/36/38, COURS ANDRE PHILIP
MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 04 Novembre 2025

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N32 PHILIP -

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5070047 du 08/07/2025 d un montant de
2 493,95 EURO HT
/ VE 19/09/25 A 15H40-
RECU APPEL DE M CARRE - DEMANDE DE PASSER EN URGENCE POUR PREVOIR
DE SECURISE CAR CELA PEUT ETRE DANGEREUX PLUS QU'UNE SEULE CHARNIERE
QUI TIENT
LE 23/09/2025 A 11:31
MAIL DE M CARRE
JE FAIS SUITE A MON APPEL DU VENDREDI 19 CONCERNANT LA SÉCURISATION
URGENTE DE NOTRE IMMEUBLE. A CE JOUR, LA PORTE MENACE TOUJOURS DE
TOMBER, RENDANT LE SITE ACCESSIBLE A TOUTE PERSONNE MALVEILLANTE. CETTE
SITUATION GÉNÈRE UNE FORTE INQUIÉTUDE PARMi NOS LOCATAIRES, NOTAMMENT EN
RAISON D'INTRUSIONS DÉJÀ CONSTATÉES (SQUAT, DÉGRADATIONS, ETC.). JE
VOUS REMERCIE DE BIEN VOULOIR INTERVENIR SANS DÉLAI AFIN D'ASSURER LA
SÉCURISATION DU SITE.

Donneur d'ordre : M. B CARRE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

DEPOSE ET REMPLACEMENT BLOC PORTE RENO EN METAL
REGLAGE, CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

LE 26/09 A 15H15 :

INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS

ARRIVEE SUR PLACE NOTRE PERSONNEL CONSTATE :

- OUVRÉ ET FERME CORRECTEMENT

- LA PORTE NE MENACE PAS DE TOMBER

- LES TROIS PAUMELLES DU MILIEU MAINTIENT TRES BIEN LA PORTE

REPERATION EN PROVISIOIRE, RIEN A SIGNALER

REPLI DU CHANTIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110135

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOTRE INTERVENTION LE 03/11/2025

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 03/11/25 a 16H49 M. B CARRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux de Menuiserie	561,00	561,00
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Bloc porte reno EN METAL	1932,96	1932,96
TOTAL H.T.			2493,96
T.V.A. a 10,00%			249,39
TOTAL T.T.C.En EURO			2743,35

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1019111 du 11/07/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: bruno.carre@semcoda.com

Lieu d'intervention

32 COURS ANDRE PHILIP
RES. LE MARLENE DIETRICH
69100 VILLEURBANNE

Référence de la Demande

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61563100

Marché : M - 230809003-1

01377-00001-00002 32 COURS ANDRE PHILIP
RES. LE MARLENE DIETRICH

Délai

Date limite exécution : 26/07/2025

Observations

3 eme RELANCE, nous rencontrons un probleme de squat

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00028 DEVIS 5070047 ACCORD DEVIS 5070047	1,00	2 493,95	2 493,95	249,40	2 743,35
				Total H.T.	2 493,95
				Total TVA	249,40
				Total TTC	2 743,35

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CARRE Bruno le 11/07/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **32 COURS ANDRE PHILIP RES. LE MARLENE DIETRICH 69100 VILLEURBANNE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **08/10/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019111